



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 février 2019

n° 010-19 C

Objet : RS - Attribution d'une subvention à l'association Musiques en Fêtes à l'occasion du concert du Nouvel An

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Barberaz
Barby
Bassens
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Pascal Ginollin
Christian Gogny
Pierre Gerard
David Dubonnet - Yvette Fetaz
Catherine Chappuis
Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Julien Donzel - Daniel Grosjean
Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -
Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -
Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Françoise Marchand -
Dominique Mornand - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier -
Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin
Curienne
Doucy-en-Bauges
Ecole
Jacob-Bellecombette
Jarsy
La Compôte
La Motte-en-Bauges
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Le Châtelard
Le Noyer
Les Déserts
Lescheraines
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Laysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Sainte-Reine
Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Annick Bonniez
Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Pierre Duperier
Jean-Pierre Fressoz
Damien Regairaz
Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Philippe Gamen
Michel André
Albert Darvey
Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen
Christophe Richel

Bernard Januel
Jean-Marc Léoutre
Louis Caille
Daniel Rochaix
Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Emmanuelle Andrevon

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille -
de Marie-José Dussauge à Sylvie Koska - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Delphine Julien à Patrick Roulet -
de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Dominique Pommat à Bernard Januel -
de Walter Sartori à Driss Bourida

- conseillers excusés : 8

Jean-Luc Berthelay - François Blanc - Stéphane Bochet - Maryse Fabre - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Marie Perrier -
Benoît Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 février 2019

délibération **n° 010-19 C**

objet **RS - Attribution d'une subvention à l'association Musiques en Fêtes à l'occasion du concert du Nouvel An**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que pendant la durée de travaux de réhabilitation de l'espace Malraux, l'association chambérienne Musiques en Fêtes s'est produite au Phare à l'occasion de représentations du concert du Nouvel An qui se sont tenues le 5 et le 6 janvier 2019.

Grand Chambéry souhaite apporter son soutien à l'association afin de participer aux frais inhérents à la location du Phare qui s'élèvent à 46 861,72 €.

Ainsi, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € par Grand Chambéry à verser au titre de l'animation des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. La Ville de Chambéry contribuera également à l'évènement à hauteur de 15 000 € par voie de subvention, l'association Musiques en Fêtes prenant en charge 16 861,72 € financés par les recettes de billetterie.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde le versement d'une participation financière sous forme de subvention de 15 000 € à l'association Musiques en Fêtes pour les trois représentations du concert du Nouvel An qui se sont déroulées au Phare les 5 et 6 janvier 2019.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 010-19 C

Objet de l'acte : RS - Attribution d'une subvention à l'association Musiques en Fêtes à l'occasion du concert du Nouvel An

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21808H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21808H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019